

Rapport de développement durable Néo terra

Séance plénière des 11 et 12 octobre 2022

Au regard des objectifs définis par les textes, le CESER invite le Conseil régional à enrichir son prochain rapport de développement durable, notamment à la faveur de la révision de la feuille de route Néo terra et de la mise en place d'éco-socio-conditionnalités.

Il suggère également d'approfondir le travail sur la définition des critères de suivi de son action et de ses politiques dans ce domaine.

Il souligne l'enjeu d'appropriation et d'intégration interne des critères de développement durable et plus largement de responsabilité sociétale.

Enfin, il incite la collectivité à s'appuyer sur ce rapport pour améliorer la sensibilisation et l'information de ses partenaires sur ces mêmes enjeux.

En préambule, le CESER apprécie l'effort de clarté et de structuration de cette nouvelle version du rapport de développement durable Néo Terra, qui en facilite la lecture et l'appropriation.

Il rappelle que la publication de ce document obéit à une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire (art. L 110-1 du Code de l'Environnement, art. L 4310-1 et D4311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales), en considérant les 5 engagements suivants : 1) la lutte contre le changement climatique, 2) la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent, 3) la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, 4) l'épanouissement de tous les êtres humains et 5) la transition vers une économie circulaire.

Un rapport dont le périmètre appelle à être élargi et complété

Au gré de son évolution, le rapport de développement durable du Conseil régional s'est progressivement attaché à illustrer les résultats d'application de la feuille de route Néo Terra. Or, et pour l'essentiel, les 11 ambitions de cette feuille de route sont principalement centrées sur divers aspects de la transition énergétique et écologique dans les politiques régionales.

Ce glissement, outre qu'il ne recoupe pas les autres dimensions du développement durable (ce dont atteste la grille de correspondance entre objectifs de développement durable et Néo terra), ne permet pas de rendre compte du bilan de l'action régionale, pourtant réelle, sur d'autres volets du développement durable.

Le CESER enregistre la volonté exprimée d'enrichir ce rapport à la faveur de la révision de la feuille de route Néo Terra, laquelle devrait intégrer des volets sociaux (en référence à la contribution du CESER « Néo Societas »). Il demande par ailleurs que les prochains rapports rendent compte des résultats d'application des éco-socio-conditionnalités des interventions de la collectivité, comprises comme une des réponses aux objectifs et ambitions de la prochaine feuille de route Néo Terra.

Par ailleurs, le CESER apprécie les informations apportées permettant de mieux cerner la part des actions et financements répondant aux objectifs Néo Terra de manière globale et pour chaque ambition, avec une comparaison par rapport à l'année antérieure. A cet égard, il incite le Conseil régional à intégrer plus complètement dans cette approche ce qui relève de son fonctionnement et de la commande publique.

Le difficile exercice de choix des indicateurs et d'évaluation de l'action publique

Le rapport présente en annexe la liste des indicateurs par ambition. Le CESER suggère au Conseil régional de présenter ces indicateurs à la fin de chaque ambition Néo Terra. Plus fondamentalement, il souligne la difficulté de détermination et de renseignement de ces indicateurs, qui traduisent parfois davantage un état de situation globale de ce qui peut être observé pour la Nouvelle-Aquitaine que le résultat de l'action conduite par la collectivité elle-même. Ce mélange peut être source de confusion car il semble très aléatoire d'attribuer à la seule action du Conseil régional un état donné de situation observée pour la Nouvelle Aquitaine. Or, l'objectif fixé par les textes du rapport de développement durable est bien d'apporter un bilan étayé de ses actions et/ou politiques et non d'évaluer celles-ci au regard de la situation du territoire régional du point de vue des objectifs en matière de développement durable.

Un enjeu interne d'appropriation et d'intégration des critères de développement durable et de responsabilité sociétale

Le CESER estime que le principal enjeu et intérêt de ce travail relève d'un objectif de mobilisation de l'ensemble de la technocratie et des élus autour des objectifs de développement durable et, plus largement, de responsabilité sociétale, de l'action et des politiques portés par la collectivité.

En cela, le travail réalisé de mobilisation de référents, comités de pilotes, groupes de travail et des agents de la collectivité est déterminant et mérite d'être poursuivi et intensifié.

Un rapport qui contribue à la communication et à la sensibilisation des partenaires

L'établissement de ce rapport annuel est aussi un moyen pour le Conseil régional de mieux faire connaître ses engagements en matière de développement durable vis-à-vis de ses partenaires, en valorisant les projets soutenus par la collectivité, et de contribuer ainsi à une meilleure sensibilisation, information et communication sur les enjeux portés en matière de développement durable.

Le CESER invite le Conseil régional à poursuivre son travail de sensibilisation et d'incitation dans ce domaine, qui plus est à un moment où il s'apprête à mettre en place des critères d'éco-socio-conditionnalités.



Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec les contributions des commissions :

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 – « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT



Vote sur l'avis du CESER

« **Rapport de développement durable Néo Terra** »

**152 votants
pour
0 contre
3 abstentions**

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine